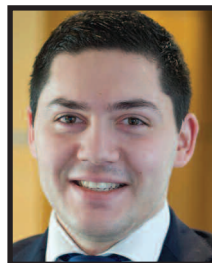


Point de vue

Des contrats-types pour accompagner
le développement des Euro PP

■ Par Pierre François, associé, et Jérémy Da Silva, Pinsent Masons

Lancés il y a trois années, les Euro Private Placements (Euro PP) représentent un outil de financement flexible et opportuniste ouvert aux ETI et PME souhaitant bénéficier d'un financement adapté à leur profil et à leurs besoins, sur des maturités sur lesquelles les banques se positionnent peu.



possible cotation de titres.

Les deux modèles de contrat de souscription ont été élaborés pour des émissions non cotées et non assorties de sûretés. La documentation de la

place londonienne est très similaire à la documentation proposée en format de prêt et prévoit une garantie générale de l'émetteur et l'intervention de ses filiales comme garants. Le modèle français prévoit quant à lui la possibilité d'émissions admises aux opérations d'Euroclear France, supposant ainsi la conclusion de contrats de service financier.

Un format prêt conforme aux standards bancaires : le format prêt permet à l'emprunteur de négocier sur la

base d'une convention dont il est familier et d'assurer une certaine confidentialité, dans la mesure où il n'est pas en relation avec une multitude d'investis-

seurs et ne se trouve pas soumis à des exigences de transparence particulières.

Après avoir franchi le seuil des 10 milliards d'euros d'encours, ce marché connaît une nouvelle étape importante de son développement avec la publication, début janvier 2015, par le Comité de Pilotage des Euro PP et la Loan Market Association, de contrats-types adoptant les formats d'un contrat de souscription à une émission obligataire et d'un contrat de prêt. Ces modèles offrent aux émetteurs et emprunteurs français la possibilité de réduire la durée et le coût de leurs négociations et leur permet de se concentrer sur les aspects structurants des financements et de gagner en efficacité sur les points de mécanique.

“ Ces modèles permettent aux émetteurs et emprunteurs français de se concentrer sur les aspects structurants des financements ”

Alors que les Euro PP "hybrides", mêlant à la fois prêt et émission obligataire en une seule opération, se sont récemment multipliés, soulignons qu'aucune des deux places financières n'a pour l'instant proposé de modèle documentaire pour de telles opérations.

Un format obligataire innovant : l'émission obligataire permet aux émetteurs, sous réserve de satisfaire à une obligation d'information renforcée, de solliciter des investisseurs d'horizons divers et de renforcer leur notoriété ainsi que la liquidité des obligations émises via une

Les deux modèles de contrat de prêt s'inspirent du *credit investment grade* de la Loan Market Association. Leurs différences sont ainsi minimes et s'expliquent principalement par l'identité de l'emprunteur visé (le modèle anglais n'a pas vocation à s'appliquer à des emprunteurs dont la notation est inférieure à l'*investment grade*) et le droit applicable à la convention (chacun des modèles ayant fait le choix de son propre système juridique). Le contrat-type français intègre ainsi une référence au TEG, ne prévoit pas de clause de garantie générale sur l'emprunteur et ne fait pas des filiales de celui-ci des garants.

Cette semaine

■ **Arbitrage d'investissement :** betto seraglini accueille Julien Fourret (p2)

■ **Quatre cabinets** sur les augmentations de capital d'Euro Disney (p3)

■ **Clifford et Gide** sur le refinancement de la dette d'Eiffarie et d'APRR (p4)

■ **Avocats et référencement sur Internet :** l'éveil des consciences (p5)

■ **Affaire Ricci :** pour l'exemple (p6)

10

C'est, en pourcentage, la baisse du nombre de mouvements d'associés dans les cabinets d'avocats d'affaires en 2014 par rapport à 2013.

Source : Day One, Baromètre sur les mouvements d'associés dans les cabinets d'avocats d'affaires en France en 2014

Arbitrage d'investissement : betto seraglini accueille Julien Fouret

betto seraglini s'agrandit. La boutique d'arbitrage, créée fin 2012 par Jean-Georges Betto, Christophe Seraglini, Gaëlle Le Quillec et Thierry Tomasi (LJA 1093), comptera au 1^{er} avril un nouvel associé en la personne de Julien Fouret. Inscrit au barreau de Paris depuis 2007, Julien Fouret a d'abord été juriste chez Shearman & Sterling, avant de rejoindre Salans puis Derains & Gharavi en 2008, juste avant que ce cabinet ne fusionne avec Lazareff. En 2010, il devient



conseiller du secrétariat de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale, puis intègre Castaldi Moure en 2012, où il exerçait jusqu'à présent en qualité de counsel. Il est actuellement co-directeur du sous-comité (Comité de l'arbitrage) de l'IBA Arbitration 40, de l'ASA Below 40 et du bureau du CFA 40.

Spécialisé en arbitrage international, Julien Fouret intervient plus particulièrement en arbitrage en matière d'investissement et en droit international public, domaines grâce auxquels il complètera les compétences de betto seraglini. Le cabinet, qui a connu une hausse de son chiffre d'affaires de 22 % en 2014, a récemment fait parler de lui en défendant Bernard Tapie dans le cadre de la remise en cause de l'arbitrage entre le Crédit Lyonnais et l'homme d'affaires. ■

Dentons associe en Arbitrage et Droit fiscal

Quelques semaines après l'officialisation de sa fusion avec le chinois Dacheng (LJA 1194), Dentons annonce deux nouvelles promotions internes à Paris.



Anna Crevon est cooptée associée en Arbitrage. Âgée de 37 ans, elle a exercé chez Shearman & Sterling à compter de 2004, avant de rejoindre Salans (devenu Dentons) en 2010. Spécialisée en arbitrage international, elle intervient plus particulièrement sur des dossiers ayant trait à des investissements internationaux. Sa promotion porte à trois le nombre d'associés du groupe Arbitrage à Paris.

Jessie Gaston est, pour sa part, cooptée associée en Droit fiscal. Âgée de 39 ans, elle a d'abord exercé chez Landwell à partir de 2004, avant de rejoindre Jeantet Associés en 2006 et Salans en 2007. Spécialisée dans la fiscalité internationale transactionnelle, les prix de transfert et la fiscalité des dirigeants, notamment dans les opérations de LBO, Jessie Gaston intervient principalement sur des projets de structuration complexes multinationaux dans les secteurs du luxe, de l'immobilier et de l'énergie. Sa promotion porte à quatre le nombre d'associés en droit fiscal, après le départ l'an dernier d'Anne Quenedey pour King & Wood Mallesons.



Droit commercial : Simon Associés coopte Sandrine Richard



Et de quatre nouveaux associés pour Simon Associés depuis le début de l'année. Après avoir promu Christelle Albaric et recruté Isabelle Robert-Védie et Benoît Raimbert (LJA 1195), le cabinet vient en effet de coopter **Sandrine Richard**.

Inscrite au barreau de Paris depuis 2007, cette dernière a effectué l'ensemble de sa carrière chez Simon. Elle intervient en conseil et en contentieux, dans les principaux domaines du droit commercial, notamment en matière de droit de la distribution et de la franchise.

Corporate : RMT accueille Laurent Cavallier



Reinhart Marville Torre dote son département Corporate d'un 5^e associé en la personne de **Laurent Cavallier**. Âgé de 42 ans, ce dernier vient de rejoindre le cabinet après avoir exercé plus de 12 ans chez Lefèvre Pelletier & Associés, où il était counsel. Spécialisé dans les financements des opérations de fusions-acquisitions et d'investissement, il a notamment développé une expertise dans le secteur de la *venture debt*.

Parallèlement à cette arrivée, RMT se convertit au statut de counsel et accorde pour la première fois ce titre à **Marion Lambert-Barret** qui exerce au sein du groupe Contentieux / Arbitrage.

Fiscal : FTPA recrute Pierre-Antoine Bachellerie

Après avoir promu Marie-Hélène Lapp au rang d'associée en janvier dernier (LJA 1193), FTPA poursuit le renforcement de son département fiscal en accueillant **Pierre-Antoine Bachellerie en tant qu'associé**. Ce dernier retrouve ainsi Nicolas Message, associé, avec lequel il avait travaillé chez Sullivan & Cromwell.



Pierre-Antoine Bachellerie accompagne les entreprises sur leurs problématiques fiscales, en particulier dans la gestion de leurs opérations de M&A, de restructurations et de financement. Il conseille également les dirigeants sur leurs problématiques patrimoniales. ■

- Début février, Henkel a accueilli **Muriel Suarez** comme directeur juridique France et Benelux pour remplacer Henriette Cortier, partie à la retraite. Elle est sous la responsabilité d'Amélie Vidal-Simi, PD-G. Âgée de 39 ans, Muriel Suarez a exercé comme juriste chez YSL Beauté à partir de 2001. Un an plus tard, elle rejoint l'Oréal, d'abord en tant que juriste en droit des affaires, puis comme adjoint au directeur juridique de L'Oréal Espagne. En 2012, elle intègre Reckitt Benckiser en tant que directeur juridique France et Benelux.

Quatre cabinets sur les augmentations de capital d'Euro Disney

Dans le cadre de la recapitalisation et de la réduction de l'endettement du groupe Euro Disney d'un montant d'environ un milliard d'euros annoncée en octobre dernier (LJA 1179), soutenue par son actionnaire majoritaire The Walt Disney Company, l'exploitant européen du parc de loisirs Disneyland Paris annonce la réalisation de trois augmentations de capital : une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant d'environ 350 millions d'euros, ainsi que deux augmentations de capital d'un montant global de 492 millions d'euros, réservées à deux filiales de The Walt Disney Company. À l'issue de ces opérations, les

filiales de Disney détiennent directement 72,34 % du capital social et des droits de vote d'Euro Disney. À noter également que la banque BNP Paribas a déposé, pour le compte des filiales de Disney concernées, une offre publique d'achat simplifiée sur le capital d'Euro Disney, obligatoire en raison de l'accroissement de la participation de ces filiales dans le capital du groupe.

Euro Disney était représenté par Sullivan & Cromwell avec **Patrick Bonvarlet**, senior counsel, **Seela Apaya-Gadabaya** et **Catherine Naroz**, assistés de **Nicolas de Boynes**, associé, et **Marie-Aimée Delaisi** en fiscal, et de **Krystian Czerniecki**, associé, pour les aspects de droit

américain, ainsi que par Freshfields en droit social avec **Emmanuel Bénard**, associé, et **Nadège Owen**.

De son côté, Cleary Gottlieb assistait The Walt Disney Company avec **Fabrice Baumgartner**, **Marie-Laurence Tibi** et **Charles Masson**, associés, **Idris Hebbat** et **Florent Patoret**, assistés d'**Anne-Sophie Coustel**, associée, et **David Andreani** en fiscal, et d'**Andrew Bernstein**, associé, pour les aspects de droit américain.

Orrick Rambaud Martel accompagnait, pour sa part, le conseil de surveillance d'Euro Disney avec **Jean-Pierre Martel** et **Alexis Marraud des Grottes**, associés, et **Olivier Vuillod**. ■

oXya passe dans le giron d'Hitachi Data Systems : Gide et Dentons sur l'opération

oXya est sur le point de passer sous pavillon américano-japonais. Hitachi Data Systems (HDS), filiale à 100 % du conglomérat japonais Hitachi basée en Californie, annonce en effet son intention de mettre la main sur le spécialiste français du conseil d'architecture et de l'infogérance de systèmes d'information SAP. Une opération qui devrait être finalisée d'ici la fin du premier trimestre 2015, sous réserve de l'autorisation de l'autorité de la concurrence. À la clôture de l'acquisition, oXya deviendra une filiale à 100 % d'Hitachi Data Systems et poursuivra l'exécution de son modèle d'entreprise actuel.

Gide Loyrette Nouel conseille HDS avec, à Paris, **David-James Sebag**, associé, et **Bruno Laffont** en corporate, **Emmanuel Reille**, associé, et **Grégoire Colmet Daage** en concurrence, et avec **François Vergne**, associé, en droit social

Dentons représente, pour sa part, oXya avec **Emmanuel Scialom**, associé, et **Seth Engel** en corporate, et avec **Sandra Hazan**, associée, et **Fabrice Korenbeusser** en fiscal.

Taylor Wessing et Jones Day sur le rachat d'une division de Barco par Esterline

C'est fait. Suite à l'accord initial signé en septembre dernier, l'Américain Esterline Corporation, fournisseur d'équipements et de produits pour l'industrie aérospatiale et le marché de la défense, annonce la reprise de la division Defense & Aerospace de Barco NV, entreprise spécialisée dans les systèmes de visualisation. Une opération qui permet à Esterline Corporation d'intégrer tout le personnel de la division Defense & Aerospace de Barco, l'intégralité du portefeuille de produits et solutions ainsi que le carnet de commandes ouvertes.

Taylor Wessing conseillait Esterline Corporation avec, en France, **Gilles Amsallem**, associé, et **Anne-Juliette de Zaluski**, counsel. De son côté, Jones Day assistait Barco NV avec, à Paris, **Nicolas Brice**, associé, et **Rémi Ducloyer** pour les aspects réglemen-

taires, **Jean-Michel Bobillo**, associé, et **Gabriel Ferran** en droit social, et avec **Quentin Jobard** en immobilier.

Cupid cède ses rencontres en ligne à Grendall : Pinsent Masons et Reed Smith sur l'opération

Le spécialiste des rencontres en ligne Cupid Plc annonce la vente de ses activités de rencontre en ligne traditionnelles (serencontrer, uniformdating, jhlive) au groupe Grendall Investments Limited, en partie détenue par l'un des cofondateurs de Cupid Plc, pour un montant d'environ 4 millions d'euros. Objectif : permettre à Cupid Plc de se recentrer sur des activités d'investissement sous une nouvelle dénomination, Castle Street Investments Plc.

Pinsent Masons conseillait Cupid Plc avec **Philippe Malikian**, counsel, et **Romain Castellì** en corporate, **Jean-François Rage**, associé, et **Jean-Sébastien Lipski** en droit social, et avec **Virginia de Freitas** en propriété intellectuelle.

Reed Smith accompagnait Grendall avec **Isabelle MacElhone**, associée, et **Bertrand Baheu-Derras** en corporate, et avec **Séverine Martel**, associée, et **Fernando Teixeira** en droit social.

Trois cabinets sur le partenariat noué entre Cristal Union et ASR

Cristal Union, spécialiste européen du sucre, de l'alcool et de l'éthanol, a noué un partenariat stratégique avec ASR, spécialisé dans le raffinage du sucre de canne. Dans le cadre de cette opération, Cristal Union a pris une participation au sein du capital de SFIR Raffineria di Brindisi (SRB), entreprise sucrière italienne détenue conjointement par le groupe SFIR et ASR.

Olswang accompagnait Cristal Union avec **Vanina Paolaggi**, associée, **Lucilia Grilo** et **Stanislas Marmion**, assistés de **Julien Monsenego**, associé, et **Rui Cabrita** en fiscal.

Les groupes ASR et SFIR étaient respectivement conseillés par Shearman & Sterling en Italie et par le cabinet italien Gianni Orioni Grippo Cappelli Partners. ■

Clifford et Gide sur le refinancement de la dette d'Eiffarie et d'APRR

Eiffarie et le concessionnaire autoroutier APRR (Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône), sociétés détenues par le groupe de BTP français Eiffage et le fonds d'infrastructure australien Macquarie, annoncent avoir procédé au refinancement des lignes de crédit contractées en 2012 par Eiffarie afin d'acquérir APRR (LJA 1058) pour un montant total de 3,3 milliards d'euros. Dans le détail, l'opération comprend une nouvelle ligne de crédit renouvelable chez APRR pour

un montant de 1,8 milliard d'euros à cinq ans, qui augmente la liquidité d'APRR de 1,1 milliard d'euros en se substituant à la ligne de crédit existante non utilisée de 0,7 milliard d'euros, ainsi qu'une ligne de crédit à terme chez Eiffarie d'un montant initial de 1,5 milliard d'euros à cinq ans. Clifford Chance représentait les sponsors, Eiffage et Macquarie, avec **Daniel Zerbib**, associé, **Benjamin de Blegiers**, conseil, **Guy Abehsera**, **Chloé Desreumaux** et **Audrey Manera** pour les aspects

dette, **Fabien Jacquemard** pour les contrats de couverture de taux, et avec **Katia Gruzdova**, conseil, en fiscal. De son côté, Gide conseillait le syndicat bancaire regroupant au total 18 banques avec **Éric Cartier-Millon**, associé, **Laetitia Lemerrier**, conseil, **Nathalie Benoît**, **Ginevra Marega** et **Aline Lariitchouk** pour les aspects dette, et avec **Karine Imbrosciano**, associée, et **Claire-Marine Costa-De Jonckheere** pour les contrats de couverture de taux. ■

Trois cabinets sur la prise de participation de PPF Group dans Cytune Pharma

Le groupe financier tchèque PPF Group annonce avoir pris une participation minoritaire significative dans Cytune Pharma, biotech française spécialisée dans la conception et le développement d'agents immunothérapeutiques pour le traitement des pathologies cancéreuses et infectieuses. Cette prise de participation a été réalisée en partie par voie d'acquisition d'actions de Cytune Pharma, et en partie par voie de souscription à des actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital de Cytune Pharma.

Allen & Overy conseillait PPF Group avec, à Paris, **Alexandre Ancel**, associé, **Ralph Salameh** et **Flora Leon-Serviere** pour les aspects transactionnels, **Romarc Lazerges**, associé, et **Antoine Coursaut-Durand** pour les aspects réglementaires et droit public, **Alexandre Rudoni**, conseil, et **Marianne Delassausse** en propriété intellectuelle, et avec **Alban Progrî** en droit social.

Fidal assistait Cytune Pharma avec **Natalie Abraham**.

McDermott Will & Emery représentait, pour sa part, les associés fondateurs et autres associés principaux de Cytune Pharma avec **Emmanuelle Trombe**, associée, **Benoît Zagdoun** et **Mathilde Peschard**.

Citya Immobilier s'empare de Belvia : quatre cabinets sur l'opération

Fusion de taille dans le secteur immobilier. Citya Immobilier, troisième acteur français de l'administration de biens, annonce en effet l'acquisition de Belvia, numéro quatre du secteur. Le but ? Permettre aux deux groupes de renforcer leur maillage territorial et de mutualiser leurs compétences notamment dans la gestion locative, la location et la transaction immobilière. Le financement de l'opération a été assuré par un pool bancaire mené par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

Citya Immobilier était représenté par FTPA en corporate avec **Bruno Robin** et **Coralie Oger**, associés, ainsi que par le cabinet Carnelutti en concurrence avec **Alexandre Carnelutti**, associé. De son côté, Bredin Prat assistait Belvia avec **Emmanuel Masset**,

associé, et **Magali Carosso** en corporate, **Karine Sultan**, associée, et **Marion Genova** en financement, et avec **Olivier Billard**, associé, et **Ning-Ly Seng**, conseil, en concurrence.

CMS Bureau Francis Lefebvre conseillait les banques avec **Benjamin Guilleminot** et **Benoit Fournier**.

Cussac, Cahn et A Conseils sur la cession de Marchal Technologies à AltéAd

Dans le cadre des procédures de redressement judiciaire ouvertes devant le tribunal de commerce de Versailles depuis le 1^{er} octobre 2013, la société AltéAd, l'un des leaders français des services intégrés aux industries, annonce le rachat de Marchal Technologies, spécialisé dans les transports routiers de fret interurbains. Une opération qui a permis la sauvegarde de 310 contrats de travail.

Le cabinet Cussac assistait AltéAd avec **Jean-Joseph Cussac**.

De son côté, Cahn Avocats accompagnait Marchal Technologies avec **Michael Cahn**, associé, et **Thomas Alho Antunes**, aux côtés de A Conseils avec **Nicolas Libert-Vincent**, associé, pour la négociation des conventions de management packages des actionnaires et dirigeants cédants.

Hogan Lovells sur l'émission obligataire de Meca Dev

Meca Dev, société spécialisée dans les fonds de placement, annonce la réalisation d'une émission obligataire Euro PP pour un montant total de 30 millions d'euros, d'une maturité de sept ans et remboursable *in fine*, ainsi que la mise en place d'une convention de crédits pour un montant cumulé de 55 millions d'euros.

Hogan Lovells conseillait Société Générale, en qualité de chef de file, ainsi qu'un pool bancaire mené par BNP Paribas avec **Baptiste Gelpi**, associé, et **Vincent Fidelle**, conseil, pour la documentation obligataire pour Société Générale, et avec **Sabine Bironneau**, associée, **Emmanuelle Naulais** et **Isabelle Rivallin** pour le contrat de crédits, les sûretés et la convention inter créanciers pour les banques. ■

Avocats et référencement sur Internet : l'éveil des consciences

Les legal start-up de référencement en ligne ne cessent de gagner du terrain sur le marché du droit français. Récemment, le nouveau président du Conseil national des barreaux (CNB), Pascal Eydoux, a annoncé le lancement d'une plateforme internet estampillée CNB. En route vers l'accès à la justice 2.0 ?

Le projet était dans les tuyaux depuis plusieurs mois, mais son annonce officielle a été faite par Pascal Eydoux lors de ses vœux à la presse le 27 janvier dernier : le CNB mettra bientôt en place sa propre plateforme de référencement d'avocats. Le but ? Permettre aux justiciables, au-delà des actes électroniques dématérialisés d'ores et déjà proposés sur la plateforme e-barreau, d'avoir accès à un répertoire d'avocats venant des quatre coins de la France prêts à leur délivrer des conseils sur-mesure. « *Il s'agit d'élargir notre offre en fonction de la demande de nos clients, désormais habitués à trouver sur Internet les préalables à toute démarche de manière immédiate et anonyme. Le tout à moindre coût, et en leur évitant des déplacements contraignants* », explique le président du CNB.

Priorité à l'encadrement

Un projet assez onéreux pour l'institution : entre 400 000 et 500 000 euros environ. « *Mais comme cela concerne 62 000 avocats, nous devons y mettre les moyens* », tempère Pascal Eydoux. Des coûts pouvant être diminués si le CNB parvient à dénicher un prestataire peu gourmand suite à l'appel d'offre qui vient d'être lancé. En attendant la mise en service, espérée d'ici la fin de l'année, la commission Nouvelles technologies planche sur le fonctionnement de cette plateforme. Si les compétences et la spécialité de l'avocat sont actuellement privilégiées à la zone géographique pour le mode de recherche, Patrick Le Donne, président de la commission, précise : « *Nous devons encore affiner cela, car il ne faudrait pas qu'il y ait une captation de clientèle au profit de certains et au détriment d'autres* ». Bien sûr, tous les champs d'activité seront représentés, et ne s'inscriront sur le site que ceux qui le souhaitent. À une condition : afficher leur tarif de manière transparente. De leur côté, les barreaux se chargeront du contrôle de leurs avocats référencés,

qui devront préalablement à leur inscription effectuer une déclaration à leur bâtonnier. L'encadrement et le respect des règles de la profession, Pascal Eydoux y tient et ne manque d'ailleurs pas de pointer du doigt ces barreaux français « *qui envisagent de développer des plateformes à titre individuel* » (dont celui de Nantes qui a lancé le site « Mes droits, mon avocat » le 24 février dernier). Barreaux qui n'hésiteraient pas à déléguer le travail à des sociétés commerciales... « *Ceci suppose que soient vérifiées les garanties déontologiques et les compétences requises* », glisse encore le président du CNB. Lequel poursuit en parallèle sa guerre contre les "braconniers du droit" comme le prouve la récente action en justice menée contre avocat.net. Cette dernière a d'ailleurs abouti, le 30 janvier dernier, à une décision du TGI de Paris condamnant l'exploitant du site pour pratiques commerciales trompeuses et lui interdisant l'usage de ce nom de domaine. « *Le droit n'étant pas une matière protégée dans notre pays, tout le monde peut faire du conseil en ligne*, constate Pascal Eydoux. *Cela est dû au fait que les avocats ne se sont pas emparés de ce marché en premier. Ils ne se sont pas rendu compte que tout un pan d'activité leur échappait.* »

Identification ludique

Pierre Aïdan, lui, n'a pas hésité à sauter le pas. Ex-avocat d'affaires passé par Linklaters ou encore Davis Polk, il a surfé sur cette vague de legal start-up en ligne qui fleurissent sur la toile française depuis quelques années, à l'instar de Demanderjustice, Captain Contrat, LegaLife ou encore Lawcracy. Legalstart, le site qu'il a co-fondé en 2012, propose ainsi des formulaires juridiques et administratifs en ligne à destination des TPE-PME ainsi qu'un référencement d'avocats assez classique – une trentaine en tout pour le moment. Objectif d'ici cet été : mettre en place un outil plus dynamique permettant aux utilisateurs de faire une recherche affi-

née en fonction de leurs besoins, via un algorithme. « *Le but est de rendre l'identification de l'avocat ludique grâce à un outil fiable et efficace* », résume Pierre Aïdan. Côté avocats, en particulier ceux exerçant à titre individuel ou au sein de petites structures, les avantages sont nombreux : outre un référencement gratuit, la nouvelle formule du site leur proposera des outils documentaires à moindre coût ainsi que la possibilité de se positionner sur certaines thématiques. « *Meilleure visibilité, meilleure rentabilité* », promet Pierre Aïdan.

Une brique dans l'édifice

Là encore, les avocats référencés devront afficher clairement leurs honoraires ou forfait. Et hors de question que Legalstart se rémunère sur l'apport d'affaires. « *Nous souhaitons être le plus collaboratifs possible avec la profession d'avocat* », assure le co-fondateur, avant d'ajouter : « *Internet n'est pas qualitativement faible ni essentiellement frauduleux. Notre objectif est de répondre au problème d'accès au droit des petites entreprises, et de prendre également en considération le fait que de nombreux avocats ne parviennent pas à générer des revenus satisfaisants. On ne prétend pas être la solution à tout, mais au moins un début de solution. Une brique dans l'édifice, en somme.* » Son rêve ? Voir le barreau français suivre l'exemple de l'American Bar Association qui a formalisé un accord en début d'année avec Rocket Lawyer, le n° 2 du marché aux USA où près de 3 000 legal start-up en ligne ont été créées au cours de ces trois dernières années. « *Utiliser des outils technologiques pour faciliter l'accès au droit me paraît finalement assez consensuel. Le tout est de mettre le bon outil entre les bonnes mains.* » De son côté, Pascal Eydoux l'admet : « *Concevoir que la prestation juridique est devenue une prestation de marché concurrentiel est une démarche intellectuelle difficile pour les avocats. Mais c'est un fait.* » ■

Affaire Ricci : pour l'exemple

Lors du procès Ricci qui s'est déroulé du 16 au 19 octobre derniers, le parquet a requis deux ans de prison dont un avec sursis et 37 500 euros d'amende contre l'avocat Henri-Nicolas Fleurance, conseil d'Arlette Ricci, l'un des 300 noms de la liste Falciani.

Une demi-douzaine de journalistes sont venus assister ce jeudi 19 février au quatrième et dernier jour du procès Ricci devant la 32^e chambre correctionnelle de Paris. L'affaire est emblématique. Il s'agit en effet de l'un dossier de la fameuse liste d'évadés fiscaux français révélée en 2009 par l'informaticien d'HSBC Hervé Falciani. Il est reproché à Arlette Ricci, 74 ans, héritière de la marque de luxe éponyme, la détention d'un compte non déclaré en Suisse crédité de 22 millions d'euros. Sont également poursuivis sa fille, un ami, et son avocat, Henri-Nicolas Fleurance.

Complicité

Il est 14h30, Ariane Amson, substitut du procureur de la République financier, se lève pour procéder à ses réquisitions. Elles sont féroces : 4 ans de prison dont deux avec sursis et mise à l'épreuve, 3 millions d'amende et la confiscation des immeubles logés dans des SCI (estimés à 1,6 million et 2,5 millions d'euros) contre Arlette Ricci et deux ans dont un an avec sursis, contre l'avocat assortis de 37 500 euros d'amende. Le parquet reproche à M^e Fleurance d'avoir organisé la cession des deux principaux actifs immobiliers de sa cliente à des SCI qui se sont endettées pour les acquérir, non pas en vue d'optimiser son ISF et organiser sa succession, mais afin d'échapper à d'éventuelles sanctions du fisc liées à la détention du compte HSBC. Cela lui vaut d'être poursuivi pour complicité d'organisation frauduleuse d'insolvabilité. Lors de sa plaidoirie, Thierry Marembert, l'avocat d'Henri-Nicolas Fleurance, rétorque que son client voyait Arlette Ricci pour la première fois, qu'elle lui avait indiqué vouloir quitter la France pour la Suisse et organiser sa succession, et qu'il avait agi en conséquence en lui proposant un montage assez classique et parfaitement autorisé. Certes, le conseil avait insisté sur le fait qu'elle devait respecter les durées légales de résidence si elle



voulait être considérée comme résidente suisse. « *Mais alors, s'insurge Thierry Marembert, soit l'avocat conseille son client au risque d'être accusé de complicité, soit il se tait et peut être attaqué par le client en responsabilité ?!* » À l'évidence, la lourdeur des peines requises témoigne de la volonté de faire un exemple et de mettre en garde les fraudeurs et leurs avocats.

Confusion

Un message reçu par les avocats, mais sans doute pas de la manière espérée par les juges. Car les intéressés pensent surtout que la méconnaissance de leur métier, voire une certaine acrimonie à leur endroit se généralise et les met en risque. En réalité, la situation est nuancée. L'Ordre de Paris dénombre en moyenne une trentaine de perquisitions chaque année, essentiellement chez les fiscalistes et les avocats d'affaires. En 2014, elles ont été moins nombreuses – 17 –, plus ciblées et en grande majorité politiques, comme la médiatique affaire de Nicolas Sarkozy et de Thierry Herzog. « *Ce qui est consternant, c'est cette assimilation systématique de l'avocat et de son client à une association de malfaiteurs en vue de la commission de je ne sais quelle infraction en bande organisée* », déplore Vincent Nioré coordinateur délégué du bâtonnier de Paris aux contestations des perquisitions chez l'avocat. Président de l'ACE et membre du CNB, William Feugère n'entend pas commenter cette affaire mais il est très

sensible aux risques qui pèsent sur la profession : « *Les clients se crispent lorsqu'on leur demande des informations relatives à leur identité, l'origine des fonds, etc. Or ce sont des précautions imposées en matière de blanchiment et qu'il me paraîtrait utile d'étendre à toutes les activités de l'avocat conseil. Je serais favorable à ce que le CNB diffuse une plaquette définissant les informations minimum à exiger du client afin que l'avocat puisse montrer à son client que ce n'est pas dirigé contre lui mais que c'est une règle générale* ». Par ailleurs, les juges ne comprennent pas forcément la sophistication des montages, ni la nature et l'étendue des obligations et des contraintes du métier. « *On a tort de penser que l'avocat sait tout. Ce n'est pas parce que son secret permet la libre confiance, ce n'est pas parce qu'il interrogera le client, que l'avocat saura. Les clients se trompent, se taisent, voire mentent* », confie William Feugère.

Autre sujet d'inquiétude : la confusion grandissante entre optimisation fiscale et fraude fiscale. « *À terme, on s'expose à ce que les conseils fiscaux les plus sophistiqués soient délivrés depuis l'étranger par des cabinets internationaux, en toute impunité* », prévient Jean Reinhart, associé chez Reinhart Marville Torre. « *Aucune procédure disciplinaire n'est ouverte à l'encontre d'Henri-Nicolas Fleurance qui garde toute la confiance de son Ordre* », a précisé à l'audience Jean-Marc Fedida, en sa qualité de membre du conseil de l'Ordre. Délibéré fixé au 13 avril. ■

CETTE SEMAINE ...

ÉVÉNEMENT

Matinée-débats de la LJA

ACTUALITÉ DU DROIT PÉNAL DES AFFAIRES - Les nouveaux enjeux du risque pénal, le point sur les textes d'application !

Bilan législatif et jurisprudentiel des nouveaux outils afin de lutter contre la délinquance financière, décryptage de la loi du 15 août relative à l'individualisation des peines et à l'efficacité des sanctions pénales, réforme de la garde à vue entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 : autant de dispositions nouvelles à analyser pour votre entreprise.

Intervenants : Fabien GANIVET, avocat, Proskauer ;
Nicolas BAIETTO, Vice-procureur, TGI de Paris (section financière du parquet) ;

Noémie NATHAN, Magistrate, chef du département sécurité de l'INHESJ

Date : Vendredi 20 mars 2015 de 9h00 à 11h30

Lieu : Maison de l'Amérique latine
217, bd Saint-Germain - 75007 Paris

Tarifs : Abonnés à la LJA, la *Revue Lamy Droit des Affaires*, et la *Revue Sociale Lamy* : 550 €HT

Non abonnés : 610 € HT.

Contact : www.lamy-conference.fr
0 825 08 08 00

INITIATIVE

Emploi
Capstan

Capstan Avocats vient de publier un *Manifeste pour l'emploi*, réalisé avec le concours d'universitaires spécialistes du droit social. Ce document contient huit propositions visant à ouvrir une réflexion globale sur la

conception du droit de l'emploi : droit du travail négocié en priorité au niveau de l'entreprise ; voie référendaire pour la conclusion des accords collectifs ; reconnaissance du salarié dans le cadre catégoriel ; libre organisation collective du temps de travail ; organisation sociale de l'entreprise sur mesure ; simplification du contrat de travail ; sécurisation de la procédure de licenciement ; et sécurisation de l'indemnisation du salarié licencié.

A lire sur : www.capstan.fr

À LIRE



Juriste et avocat : 10 conseils pour travailler ensemble efficacement (2^{de} partie)

Une fiche pratique proposée par Anne Girard pour Seenago

www.lja.fr

Billet

Un saut dans l'inconnu

Par Laurence Garnerie, Rédactrice en chef

Les avocats ont l'esprit entrepreneurial. Pour preuve, 35 % des 209 mouvements d'associés relevés par le *Baromètre Day One* sur l'année 2014 se sont faits au profit d'un cabinet d'affaires créé depuis moins de deux ans. Que ce soit pour rejoindre une toute jeune structure ou créer leur propre cabinet, le défi est de taille pour les avocats qui font ce choix : consolidation du *business plan*, positionnement de la marque, fidélisation et développement de la clientèle... Tout est à construire, et ce, dans un environnement hyper concurrentiel. Un pari d'autant plus audacieux que la décision de plonger dans cet inconnu est souvent dictée par la crise et l'absence de perspective d'association au sein de cabinets ayant pignon sur rue. Pourtant, même si on aurait tendance à l'oublier face à l'omniprésence des grandes firmes, là réside l'ADN des avocats, profession libérale par excellence. Derrière les logos ou les acronymes qui trahissent actuellement le haut des classements, se cachent d'ailleurs des hommes et des femmes qui ont un jour tenté l'aventure.

UNE JUSTICE EN OR

Renflouer les caisses de l'État à tout prix. C'est le but de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC), qui a récemment demandé aux tribunaux français de faire la chasse aux potentiels trésors cachés dans leurs murs. Premier à s'y coller : le palais de justice de Lille, dont les coffres du greffe se sont avérés renfermer 14 kilos d'or et 7 kilos d'argent, sous forme de bijoux qui avaient été arrachés aux griffes d'une équipe de braqueurs du Luxembourg. Le précieux butin devrait d'ores et déjà rapporter près de 400 000 euros. (Ad)jugé, vendu.

LA LETTRE DES JURISTES D'AFFAIRES • Service client : 0 825 08 08 00 • Publiée par Wolters Kluwer France SAS au capital de 155 000 000 euros • Siège social : 1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison cedex • RCS Nanterre : 480 081 306 • Associé unique : Holding Wolters Kluwer France • Directeur de la publication, Président directeur général de Wolters Kluwer France : Hubert Chemla • Directrice générale du Pôle Presse : Yasmine Jourdan • Rédactrice en chef : Laurence Garnerie (lgarnerie@wolters-kluwer.fr ; 01 76 73 31 82) • Journalistes : Olivia Dufour et Chloé Enkaoua • Responsable graphique : Raphaël Perrot • Directrice de clientèle : Aurore Mathey (01 76 73 37 27) • Commission paritaire : 0915 | 8701 • Dépôt légal : à parution • Imprimé par BRI - 61/79 rue Saint-André - ZI des Vignes - 93000 Bobigny • Toute reproduction, même partielle, est interdite. • Ce numéro est accompagné d'un encart publicitaire. • Wolters Kluwer

Abonnement annuel

Entreprise : 1310,00 € HT

Cabinet d'avocats < 10 : 1310,00 € HT

Cabinet d'avocats entre 10 à 49 : 1479,00 € HT

Cabinet d'avocats 50 et plus : 1785,00 € HT

(TVA : 2,1)

La LJA, c'est aussi le LJA Mag tous les 2 mois, un site internet et des archives en ligne